ABALLO COIFF 2

SARL au Capital de 1000 EUROS
27 RUE DE PARIS, 89200 AVALLON
931 312 003 R.C.S. Auxerre – APE : 9602A

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six
Le 26 octobre
A 20 heures 00.
Les associés de ABALLO COIFF 2, société à responsabilité limitée au capital de 1000,00 euros divisé en parts sociales égales à 100 parts pour chaque valeur nominale de 10 Euros, entièrement libérées, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 27 RUE DE PARIS, 89200 AVALLON, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur **Adel HALAOUI,** propriétaire de	50 Parts Sociales
Monsieur **Idriss BENSEMMA**, propriétaire de	50 Parts Sociales
Total du capital social	100 Parts Sociales

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur **Adel HALAOUI,** gérant.
Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A.H

IB

Scanné avec CamScanner

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 et quitus à la gérance.
- Affectation de résultat de l'exercice,

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège pendant les délais fixés par lesdites dispositions.
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Gérant sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
Le gérant associé n'a pris part au vote.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la position de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à **793.00 euros** sur l'exercice suivant de la manière suivante :

- Imputation Au poste Report à nouveau « solde débiteur » pour un montant de **434.00 euros.**

A.H

IB

Scanné avec CamScanner

- Affectation Au poste Report à nouveau « solde créditeur » pour un montant de **359.00 euros**

Après affectation,

Le poste Report à nouveau « solde créditeur » sera porté à la somme de **359.00 euros.**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.
De tous ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui à été signé après la lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

L'ASSOCIE

LE GERANT ASSOCIE



A. H

IB

Scanné avec CamScanner

Certifié conforme à l'original
le 26/10/2026 Abel HALADJI

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise ABALLO COIFF 2 — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 27 RUE DE PARIS 89200 AVALLON

SIRET 93131200300011

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 07

Exercice N clos le 31/12/2025

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	790	042	790
	Total I (5)	044	790	048	790
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres * (3)	072		074	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	2 420	086	2 420
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	2 420	098	2 420
	Total général (I+II)	110	3 210	112	3 210

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(434)
	Résultat de l'exercice	136	793
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	1 358
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	827
	Comptes courants d'associés	173	1 025
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 852
	Total général (I + II + III)	180	3 210

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Scanné avec CamScanner

Certifié Conforme à l'Original
Adel. HALAOUI le 26/10/2026

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABALLO COIFF 2 — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31/12/2025

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	37 250
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	37 250
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	10 045
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *	243		244	
	Rémunérations du personnel *				250	25 279
	Cotisations sociales	(dont cotisations personnelles de l'exploitant	380		252	1 070
	Dotations aux amortissements *				254	
			dont amortissement du fonds de commerces		255	
	Dotations aux dépréciations				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
			Total des charges d'exploitation (II)		264	36 394
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	856
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	63
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	793

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	793	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		63	324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC 248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU-TE (44. octies A) 987		342			
		JEI (44. sexies A) 989					
	ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quindecies) 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A) 181					
	ZFANG 44. quaterdecies 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344					
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
	Droit divers : Créance due au report en arrière du déficit			346	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A) 643					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C) 647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E) 641					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G 649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	856	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * 434 dont imputés sur le résultat :					360	434
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	422	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2026

Scanné avec CamScanner